



**Extrait du Registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	05/12/2025
<b>Date d’Affichage</b>	05/12/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	7
<b>Votants</b>	<b>9</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LÉBOUC.

**Absents excusés :**

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC

Mme Sylvie COUPE

Mr Nicolas MARTINAIS jusqu'à 21h30

Mr Christian LAN

**Absent :**

Mr Patrick DEMARQUET

**2<sup>ème</sup> réunion :** le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Mme Laëtitia SALIOT est nommée secrétaire de séance.

N°175-2025
------------

**Modification budgétaire n°2 - budget Assainissement**

Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, informe les membres du conseil municipal que les crédits inscrits au chapitre 011 du budget primitif sont insuffisants. Elle propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Chapitre 011</b> - Charges à caractère générale Article 611 – Sous-traitance générale	+ 11 000.00 €
	<b>Chapitre 023</b> – Virement à la section d'investissement	- 11 000.00 €
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>Opération 29</b> – Non définie Article 2315 - Immobilisations corporelles en-cours	- 11 000.00 €
	<b>Chapitre 021</b> – Virement à la Section d'Investissement	- 11 000.00 €

Afin de tenir compte des modifications intervenues depuis le vote du Budget 2025 (facture 2024  
Commune de Fougères : traitement des eaux usées arrivée en Mairie au cours de l'année 2025).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide :**

- **De VALIDER** la proposition de la décision modificative n°2 sur le budget Assainissement
- **De MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

